

# Apprendre la musique en Suisse

**Une étude sur les offres et les prestataires de formation  
musicale extrascolaire**

Marc-Antoine Camp, Bastian Hodapp, Christoph Hanisch,  
Jana Z'Rotz, Yannick Wey, Marc Brand, Reto Stäheli  
Projektmitarbeitende des Verbands Musikschulen Schweiz:  
Christine Bouvard Marty, Valentin Gloor, Andreas Weidmann



**Partenaires du projet**

AAA-Agentur, accordeon.ch, Artlink, Association faïtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse AFAJ, Association fédérale des yodleurs AFY, Société fédérale des orchestres SFO, European Piano Teachers Association EPTA Suisse, European String Teachers Association ESTA Suisse, European Voice Teachers Association EVTA Suisse, Haus der Volksmusik HdVM, Helvetiarockt, Instrumentor, Ecole-club Migros, m4music, Musikinsel Rheinau, Musik-Kurswochen Arosa, Offene Jugendarbeit Zürich OJA, Plateforme romande de l'animation socioculturelle, Reformierter Kirchenmusikverband RKV, Rhythmik Schweiz, ROTHUUS GONTEN Zentrum für Appenzeller und Toggenburger Volksmusik, Association suisse des musiques ASM, Union suisse des chorales USC et Association suisse pour la promotion des chœurs d'enfants et de jeunes SKJF, Concours suisse de musique pour la jeunesse CSMJ, Schweizerischer Kirchengesangsbund SKGB, Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband SKMV, Société suisse de pédagogie musicale SSPM, Association suisse des tambours et fifres ASTF, Fédération nationale des costumes suisses FNCS, Sonart, Society for Ethnomusicology CH-EM, Association suisse de la musique populaire ASMP, Verband Hackbrett Schweiz VHbS, Verein für Jugend und Freizeit VJF, Association Médiation musicale+, Fédération suisse de musique à cordes pincées FSP

Avec le soutien financier de:



**KULTUR  
PARK**

Traduction de l'allemand vers le français:

André Carruzzo

© Haute Ecole Spécialisée de Lucerne – Musique et Association suisse des écoles de musique, 2022 – Cette œuvre est placée sous la licence Creative Commons-Lizenz 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

La version détaillée de l'étude avec les données est publiée (en allemand) sous [https://zenodo.org/collection/user-lory\\_hslu\\_m\\_fb](https://zenodo.org/collection/user-lory_hslu_m_fb): Marc-Antoine Camp, Bastian Hodapp, Christoph Hanisch, Jana Z'Rotz, Yannick Wey, Marc Brand, Reto Stäheli (2022): Musiklernen Schweiz – Eine Studie zu Angeboten und Anbietenden ausser-schulischer Musikbildung. Forschungsbericht der Hochschule Luzern – Musik 24, herausgegeben von Marc-Antoine Camp. Luzern: Hochschule Luzern – Musik

# Table des matières

**Apprendre la musique en Suisse: un projet pionnier pour la formation musicale** → 3

**I. Introduction** → 4

Buts de l'étude → 4

Délimitations et procédure → 4

**II. Résultats** → 6

Réseaux institutionnalisés des prestataires d'apprentissage de la musique → 6

Structure de la branche et financement → 7

Assurance qualité et professionnalisation → 9

Catégories d'âge et évolution démographique → 11

Inclusion et diversité → 13

Objectifs des offres d'apprentissage de la musique → 14

Un encouragement visant aussi bien la base que les talents → 16

Numérisation des offres d'apprentissage de la musique → 18

**III. Conclusions et perspectives** → 19

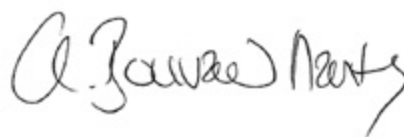
# Apprendre la musique en Suisse: un projet pionnier pour la formation musicale

Pour prendre de bonnes décisions sur les stratégies futures, il faut bien connaître la situation actuelle. C'est cette conviction qui est à l'origine du projet «Apprendre la musique en Suisse». Elle nous paraît toujours aussi valable aujourd'hui. Les présentes données sur les offres d'apprentissage de la musique en Suisse, disponibles pour la première fois dans une telle étendue et qualité, sont une aide précieuse pour tous les prestataires en vue de développer la formation musicale extrascolaire au cours des prochaines années de manière innovante et dans une approche à la fois globale et ciblée.

Les coopérations permettent non pas d'additionner, mais bien plutôt de multiplier les potentiels. Ce principe est vécu par les deux partenaires de ce projet: l'Association suisse des écoles de musique et la Haute école de Lucerne. «Apprendre la musique en Suisse» montre directement le bénéfice apporté par ces coopérations, et les données collectées font apparaître l'image d'un secteur étroitement interconnecté et qui tire déjà aujourd'hui une grande force de ces coopérations. De nombreuses associations et institutions qui encouragent l'apprentissage de la musique en Suisse ont ainsi participé à cette étude et soutenu les chercheurs des départements Musique et Economie de la Haute école de Lucerne dans la réalisation de ce projet. Le projet fait également œuvre de pionnier dans le contexte international. L'étude appréhende en effet pour la première fois l'ensemble du domaine des prestataires et des offres d'apprentissage extrascolaires de la musique en Suisse et le présente dans toute sa diversité à travers une combinaison d'approches méthodologiques qualitatives et quantitatives.

Pour la conception de la recherche et l'interprétation et la validation des données, l'équipe du projet a reçu le soutien de représentantes et représentants des associations et institutions participantes, ainsi que d'un comité consultatif international constitué, en plus de membres du comité de l'ASEM, par Michaela Hahn (Universität für Musik und darstellende Kunst Wien), Doris Pamer (Landesmusikschule Neuhofen an der Krens, Oberösterreich), Reto Stäheli (Haute Ecole Spécialisée de Lucerne – Travail social) et Heidi Westerlund (Uniarts Helsinki). Par leurs suggestions et leurs observations critiques, ces nombreux spécialistes ont contribué au bon déroulement du projet. Nous tenons à les remercier cordialement pour leur engagement. Nous adressons aussi de vifs remerciements à la Fondation SUISA ainsi qu'au Kulturpark (Zurich), qui ont soutenu financièrement le projet et rendu ainsi possible sa réalisation.

Conformément à nos convictions, nous souhaitons que la publication de l'étude ne soit pas un achèvement, mais au contraire un point de départ pour aller de l'avant. D'une part, les données disponibles peuvent fournir la base de futurs relevés complémentaires et analyses approfondies. D'autre part, l'étude entend donner des incitations à prendre encore mieux en considération le potentiel des développements communs des prestataires de formation musicale. L'action conjointe des différents acteurs (associations et institutions) est en effet indispensable, notamment pour pouvoir élaborer judicieusement les huit grands champs d'action présentés à la fin de l'étude. Ainsi, la qualité et l'accessibilité de la formation musicale extrascolaire pourront être améliorées dans la pratique, et la grande reconnaissance sociale dont jouit déjà l'apprentissage de la musique en Suisse pourra encore être renforcée. La présente étude souhaite apporter une contribution en ce sens.



**Christine Bouvard Marty**

Présidente de l'Association suisse des écoles de musique



**Valentin Gloor**

Directeur de la Haute école de Lucerne - Musique

# I. Introduction

## Buts de l'étude

L'étude «Apprendre la musique en Suisse» donne une vue d'ensemble des prestataires et des offres d'apprentissage de la musique en Suisse. Elle présente les acteurs de la branche en soulignant leur diversité, leur complémentarité et leur recherche de qualité. Les analyses ont porté sur l'organisation, le travail en réseau, le financement et les instruments d'assurance qualité des prestataires de formation musicale, sur les connaissances et la formation des professeures et professeurs de musique, des animatrices et animateurs de cours et des chefs et chefs d'orchestres, de fanfares ou d'harmonies et de chœurs, ainsi que sur les influences possibles de la numérisation et des évolutions sociétales sur les futures offres d'apprentissage de la musique. Elle montre un secteur économiquement important du fait de son chiffre d'affaires annuel total élevé, et jouissant d'une grande reconnaissance sociale. Car ses offres, en permettant à des personnes de pratiquer des activités musicales, contribuent de manière décisive à la participation de la population au patrimoine culturel, à sa préservation et à son enrichissement, encouragent une approche créative de l'univers sonore, soutiennent les individus dans le développement de compétences sociales et interculturelles, contribuent à l'épanouissement de leur identité personnelle. De plus, elles aident les jeunes gens intéressés à se préparer à une formation professionnelle dans le domaine de la musique ou de la pédagogie musicale. Les offres d'apprentissage de la musique répondent à un besoin éducatif et culturel émanant de personnes de toutes les classes sociales et de toutes les catégories d'âges.

Le développement permanent de la formation musicale et des pratiques qui en découlent relève par conséquent d'une mission sociétale. L'étude vise à mettre à disposition des données empiriques sur le secteur musical afin de jeter les bases du développement de sa future efficacité. Depuis la publication en 2005 par le Conseil fédéral de l'état des lieux [La formation musicale en Suisse](#), basé sur une description et évaluation du paysage de la formation musicale par des spécialistes, aucune vue d'ensemble n'a été dressée. Il n'existe que des données ponctuelles sur certains domaines en rapport avec l'apprentissage de la musique. Ainsi, l'Office fédéral de la statistique collecte tous les cinq ans (dernière enquête en 2019) des données représentatives sur les [pratiques culturelles et de loisirs en Suisse](#) ainsi que sur les [travailleurs culturels en Suisse](#) (dernière enquête en 2020), parmi lesquels figurent des personnes travaillant dans l'enseignement culturel. L'Association suisse des écoles de musique effectue régulièrement une [enquête auprès de ses écoles membres](#).

Comme il n'existait pas (à l'étranger non plus) de modèle d'enquête exhaustive sur l'apprentissage de la musique dans le domaine extrascolaire, il a fallu élaborer un protocole de

recherche spécifique à cette étude. Le principal défi était de relever le plus grand nombre possible d'activités d'apprentissage musical et de tenir compte des différentes façons de concevoir ce dernier.

## Délimitations et procédure

L'étude porte sur les offres d'apprentissage musical dites «extrascolaires» s'adressant aux enfants, aux jeunes et aux adultes. En raison de l'étendue déjà considérable du domaine étudié, l'éducation musicale et esthétique durant la scolarité obligatoire et dans les écoles du degré secondaire II n'a pas été incluse dans la recherche, pas plus que les formations musicales professionnelles du degré tertiaire et la réflexion théorique sur les sons (théorie de la musique, esthétique musicale, musicologie, etc.). Les offres de formation musicale extrascolaire étudiées sont assurées aussi bien par des amateurs que par des professeures et professeurs de musique ayant suivi une formation professionnelle. Les uns comme les autres guident et soutiennent des personnes dans l'apprentissage de la musique en tant que salariées ou salariés d'une institution, comme indépendantes et indépendants ou comme bénévoles. La formation peut être dispensée sous forme de leçons individuelles ou par l'animation de groupes de taille variable. Aux processus d'apprentissage fondés sur les interactions entre des enseignants et enseignants, animatrices et animateurs de cours ou coaches et des apprenantes et apprenants, s'ajoutent des milieux d'apprentissage qui se créent à travers les échanges entre les élèves ou l'utilisation des médias sociaux. Les parents et d'autres personnes de la famille ou de l'entourage sont d'importantes instances de socialisation musicale pour les enfants. Enfin, il existe différentes structures musicales ou en lien avec la musique, entraînant chez les individus des processus d'apprentissage informels, et donc difficiles à appréhender empiriquement, mais qui élargissent fortement la notion d'apprentissage de la musique.

L'apprentissage de la musique ne désigne pas seulement l'apprentissage d'un instrument ou du chant sur le long terme par un individu ou un groupe. Il peut aussi être compris dans un sens plus étroit et désigner une préparation spécifique et des répétitions ciblées en vue de l'exécution d'une œuvre ou d'un acte musical (ce qui est considéré en général sous l'aspect de la création musico-artistique). En outre, l'apprentissage de la musique peut se concevoir dans un sens plus large comme une technique culturelle par laquelle des pratiques musicales sont transmises et actualisées au fil des décennies et des siècles (ce qui est habituellement considéré sous l'aspect de la préservation du patrimoine culturel). A partir de ce vaste champ sémantique de l'apprentissage de la musique dans lequel peuvent s'inscrire les processus d'apprentissage musicaux et liés à la musique d'individus, de groupes et de sociétés,

une optique plus spécifique a été adoptée pour l'étude: l'accent a été mis sur les personnes qui assurent l'apprentissage de la musique dans le cadre d'offres formelles et qui créent et garantissent les conditions organisationnelles nécessaires à cet effet.

La présente étude recourt au terme «offre d'apprentissage de la musique». Celui-ci implique d'une part une diversité d'approches de formation parmi lesquelles les personnes peuvent faire leur choix selon leurs intérêts individuels et, d'autre part, une relation d'échange entre les personnes assurant les offres et les apprenantes et apprenants. Historiquement, cette relation d'échange a été en grande partie monétarisée à la suite de l'extension de la formation musicale et de la professionnalisation des prestataires. L'utilisation de la notion d'«offre d'apprentissage de la musique» ne signifie pas pour autant que la perspective des apprenantes et apprenants, même si elle est en grande partie écartée de cette étude, ne soit pas importante ou que l'apprentissage de la musique se laisse réduire à une dimension économique. La musique est bien plus qu'un bien commercialisable, et son apprentissage ne saurait être réduit à des objectifs de compétences servant à retirer un avantage économique ou un autre bénéfique. Compte tenu du fait que toutes les sociétés humaines pratiquent une forme de musique, l'apprentissage de la musique revêt une importance universelle.

Pour obtenir une vue d'ensemble des prestataires et des offres d'apprentissage de la musique, les données ont été collectées dans divers domaines de la culture musicale de toute la Suisse. D'une part, des interviews ont été réalisées avec des représentantes et représentants des 37 institutions ayant participé à l'étude, et 32 d'entre elles ont été retranscrites de façon détaillée et analysées à l'aide du logiciel MXQDA en même temps que d'autres informations (notices de recherches sur ordinateur, notices de conversations téléphoniques, communiqués de presse et correspondance e-mail). D'autre part, du 25 février au 8 juin 2020, une enquête en ligne a été menée auprès de quatre catégories de prestataires d'apprentissage de la musique, à savoir: écoles de musique, grandes formations instrumentales (orchestres ainsi que sociétés de musique à vent telles que fanfare, harmonie, brass band, etc., résumées ci-après par «fanfares et harmonies») et grandes formations vocales (chœurs), et professeures et professeurs de musique indépendants. Le champ d'étude a donc été délimité encore plus étroitement par rapport au relevé qualitatif, et les questions ont surtout été posées à des personnes dont les offres visent l'acquisition de compétences pour la production de sons (capacités en technique instrumentale et vocale), alors qu'une grande partie des personnes qui se concentrent avant tout sur une participation culturelle élargie et sur des compétences

liées à l'interaction sociale entre la musique et l'écoute (comme dans le domaine socioculturel) ont été exclues. Le lien permettant d'accéder à l'enquête a été envoyé aux membres par les associations participantes (et en partie par des associations cantonales). Les participantes et participants ont répondu à l'enquête soit en tant que personnes responsables d'une institution (désignées ci-après par «responsables»), soit en tant que personnes réalisant les offres d'apprentissage de la musique (désignées ci-après par «personnes réalisant les offres»). Les professeures et professeurs de musique indépendants ont répondu aux questions dans leurs deux fonctions. Au total, 1218 ensembles de données ont été analysées. Les personnes n'ont pas toutes rempli les questionnaires entièrement, et le nombre de réponses a diminué au fur et à mesure des séquences de questions.

On peut partir du principe que, d'une manière générale, les données reproduisent très fidèlement le paysage de la musique en Suisse. C'est ce qui ressort également des discussions sur les résultats menées avec les spécialistes et les représentantes et représentants des associations ayant participé à l'étude. En ce qui concerne les données sur la musique à vent et les chœurs, il est toutefois possible que la précision soit réduite vu le faible nombre d'ensembles de données et l'appréciation des résultats par les représentantes et représentants de ces domaines d'activité. S'agissant de la représentation des sexes, la répartition est quasiment équilibrée, avec une participation de 46 % de femmes. 12 % de participantes et participants ont rempli le questionnaire en français, et 88 % le questionnaire en allemand. La Suisse latine est donc légèrement sous-représentée. L'âge moyen des participantes et participants semble élevé (50 ans), ce qui s'explique en partie par le fait que les responsables sont assez âgés. En raison du semi-confinement lié au Covid-19 survenu pendant l'enquête, les ensembles de données ont été contrôlés afin de déterminer si celui-ci avait pu avoir une influence sur certaines questions, et il en a été tenu compte dans l'évaluation.

Les résultats de l'étude sont regroupés en huit ensembles thématiques. Suit une conclusion dans laquelle les évolutions possibles du paysage de l'apprentissage de la musique en Suisse sont présentées selon le point de vue des expertes et des experts ayant participé à l'étude. Un projet de synthèse des résultats et de conclusion a été soumis de septembre à décembre 2021 aux représentantes et représentants des associations ayant participé à l'enquête ainsi qu'à d'autres spécialistes. Leurs réponses ont été intégrées au présent rapport ainsi qu'au [rapport de recherche détaillé](#).

## II. Résultats

### Réseaux institutionnalisés des prestataires d'apprentissage de la musique

Le paysage de l'apprentissage de la musique dans le domaine extrascolaire se montre extrêmement varié, ce qui s'explique par la diversité linguistique et culturelle, le contexte économique libéral, mais aussi par le système politique fédéraliste et démocratique de la Suisse. Celui-ci contribue à l'existence d'un paysage associatif très développé parmi les prestataires. Ainsi, trois quarts des prestataires institutionnels du domaine de l'apprentissage de la musique sont organisés sous forme d'associations, lesquelles sont souvent rattachées à des associations faitières. La mise en réseau d'institutions et de personnes physiques au travers des associations permet d'une part de se soutenir réciproquement sur le plan professionnel et, d'autre part, de regrouper les revendications à l'égard des décideuses et décideurs politiques.

Depuis le XIXe siècle, le monde associatif crée des structures au sein du champ multiforme de l'apprentissage de la musique, et contribue à la cohésion sociale. Ainsi, le secteur des chœurs est organisé sur le plan suisse au sein de l'Union suisse des chorales USC, à laquelle sont rattachées les associations cantonales ainsi que l'Association suisse pour la promotion des chœurs d'enfants et de jeunes SKJF. Le secteur de la musique à vent, dont certaines sociétés gèrent leurs propres écoles de musique, présente également une structure fédéraliste et est regroupé à travers les associations cantonales sous l'égide de l'Association suisse des musiques ASM. La quasi-totalité des écoles de musique partiellement financées par les communes et en partie par les cantons sur la base d'un mandat de prestations sont rattachées à l'Association suisse des écoles de musique ASEM, qui représente le groupe de prestataires d'apprentissage de la musique affichant le chiffre d'affaires global le plus élevé. Les autres écoles de musique comprennent surtout des écoles privées de petite taille et spécialisées, ainsi que l'Ecole-club Migros. Les professeures et professeurs de musique peuvent devenir membres de la Société suisse de pédagogie musicale SSPM, fondée en 1893. La SSPM gère une plateforme d'intermédiation au service des professeures et professeurs de musique. D'autres plateformes de ce genre ont vu le jour ces dernières années, comme celle de l'école de musique privée Instrumentor, qui propose des services en ligne élargis.

Un autre grand domaine d'offres d'apprentissage de la musique, surtout orienté vers les amateurs, est celui de la culture populaire. Les associations cantonales de musique populaire instrumentale sont rassemblées au sein de l'Association suisse de la musique populaire ASMP, qui encourage la relève, principalement en collaboration avec les écoles de musique. L'Association fédérale des yodleurs AFY, l'Association suisse des tambours et fifres ASTF et la Fédération nationale des costumes suisses FNCS ont un programme

de cours étoffé. Des cours sont également proposés par les organisations Haus der Volksmusik HdVM, ROOTHUUS GONTEN – Zentrum für Appenzeller und Toggenburger Volksmusik et Klangwelt Toggenburg.

Il n'existe pas d'associations d'intérêts spécifiques dans le domaine de l'apprentissage des musiques actuelles. De nombreux professeurs et professeures orientés vers l'enseignement des musiques actuelles sont affiliés à la SSPM ou ont adhéré à Sonart (Association suisse de musique) en tant que musiciennes et musiciens pratiquant également l'enseignement et le coaching de groupes. Le Festival m4music propose un encouragement de la relève dans le domaine des musiques actuelles. Helvetiarockt se concentre sur l'encouragement des jeunes filles et des femmes. De nombreuses offres dans le domaine des musiques actuelles sont assurées par des institutions socioculturelles, comme à la ville de Zurich avec l'association Verein Offene Jugendarbeit Zürich OJA, et dans les cantons d'Argovie, de Soleure et de Zurich à travers l'association Verein für Kinder- und Jugendförderung VJF. Les institutions socioculturelles sont mises en réseau au sein de l'Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse AFAJ et de la Plateforme romande de l'animation socioculturelle. Toutefois, ces organisations en tant que telles ne proposent pas d'offres d'apprentissage musical.

Quelques associations et réseaux sont spécialisés dans d'autres domaines. C'est le cas des associations instrumentales telles que l'European Piano Teachers Association EPTA Suisse, l'European String Teachers Association ESTA Suisse, l'European Voice Teachers Association EVTA Suisse, accordeon.ch ou le Verband Hackbrett Schweiz VHbS. Les formations de musique à cordes pincées se sont regroupées au sein de la Fédération suisse de musique à cordes pincées FSP. Les orchestres d'amateurs dans le domaine de la musique savante, parmi lesquels figurent de nombreux orchestres de jeunes, sont rattachés à la Société fédérale des orchestres SFO.

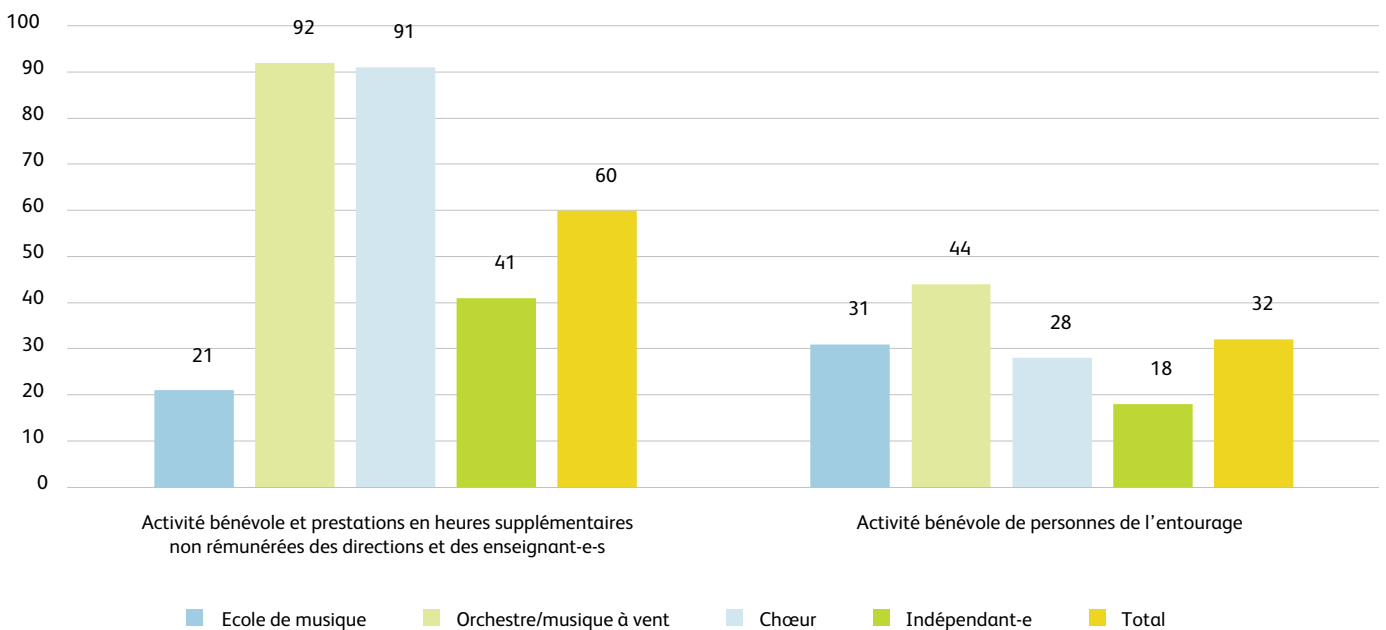
Les chœurs et organistes d'Eglise sont organisés au sein des associations Reformierter Kirchenmusikverband Schweiz RKV, Katholischer Kirchenmusik Verband SKMV et Schweizerischer Kirchengesangsbund SKGB. L'association Rhythmik Schweiz réunit les enseignantes et enseignants en musique et mouvement. Ils travaillent dans le domaine de l'éveil musical, de l'éducation spécialisée, et parfois de la pédagogie musicale. Les spécialistes dans ce dernier domaine sont aussi affiliés aux sociétés Verein Erwachsenen- und Seniorenrhythmik nach Dalcroze et Gesellschaft Musikpädagogik Schweiz. La principale discipline artistique du mouvement, la danse, a dû être en grande partie écartée de cette étude, bien qu'elle joue un rôle important, surtout dans l'éveil musical. Tout le domaine du théâtre musical n'a pas non plus pu être pris en considération.

La médiation musicale, qui s'est constamment développée au cours des dernières décennies, revêt une grande importance pour l'apprentissage de la musique. Les actrices et acteurs de ce secteur sont mis en réseau avec leurs offres très variées au sein de l'[association Médiation musicale+](#), et ont établi le [Guide médiation musicale](#) en ligne sur la conception et l'évaluation des offres. Les semaines de cours, comme les [Musik-Kurswochen Arosa](#), et les camps de musique organisés par de nombreuses associations jouent aussi un rôle important. Des prestataires comme la [Musikinsel Rheinau](#) mettent à disposition une infrastructure appropriée pour ces camps et semaines de répétitions. Une partie importante de la [Revue musicale suisse RMS](#), une revue spécialisée paraissant dix fois par an, est consacrée à des sujets en lien avec l'apprentissage de la musique.

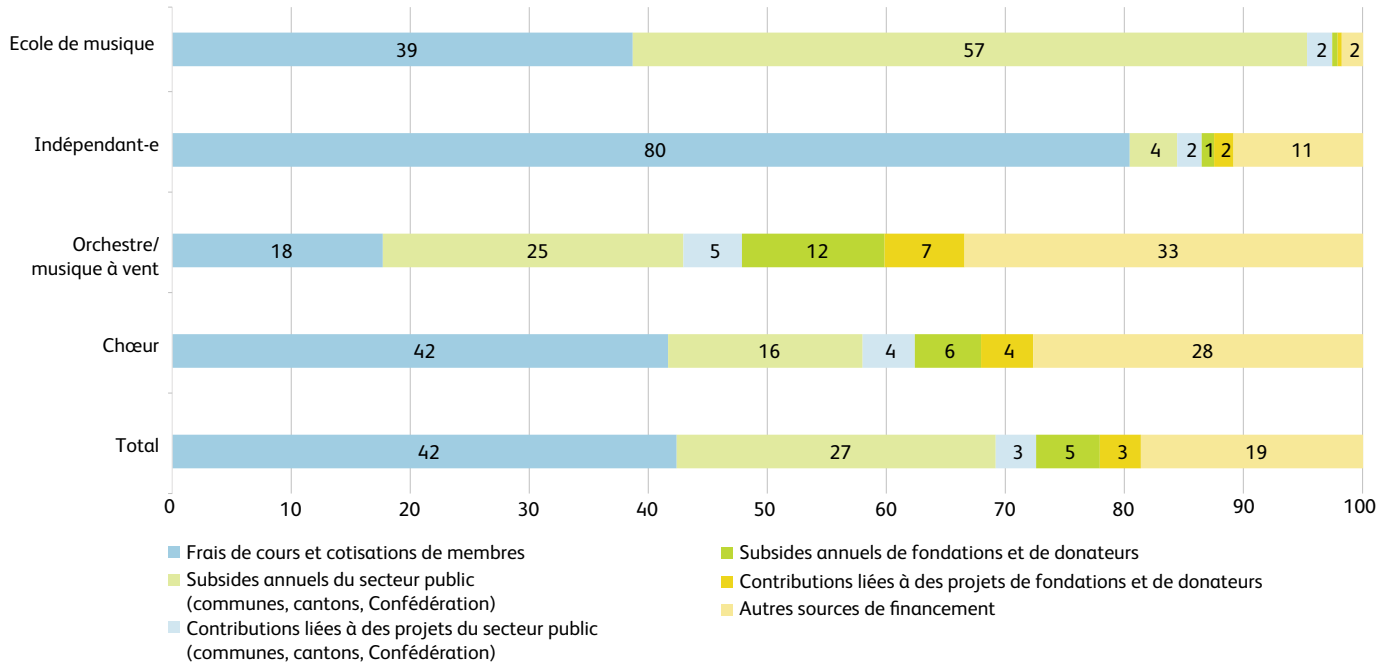
### Structure de la branche et financement

Le secteur des prestataires de formation musicale s'appuie sur l'action conjointe d'institutions et de personnes qui dévelop-

pent et réalisent des offres d'apprentissage musical d'un niveau professionnel élevé et dans le domaine de la musique amateur grâce à un bénévolat important (Représentation graphique 1). Les offres des prestataires participant à l'enquête (Représentation graphique 2) sont financées dans des proportions variables par des contributions des élèves (en moyenne 43 %), par des contributions annuelles du secteur public (en moyenne 27 %) et par d'autres sources de financement (en moyenne 31 %). Les parts respectives ne fournissent pas d'indications sur les chiffres absolus des moyens financiers reçus, et divergent au sein des domaines d'activité et dans la comparaison entre ceux-ci. Avec une moyenne de 57 %, les écoles de musique reçoivent la part la plus élevée de subventions publiques annuelles.



Représentation graphique 1: Participantes et participants (part en %) ayant indiqué des contributions en personnel non indemnisées nécessaires au fonctionnement de l'institution.



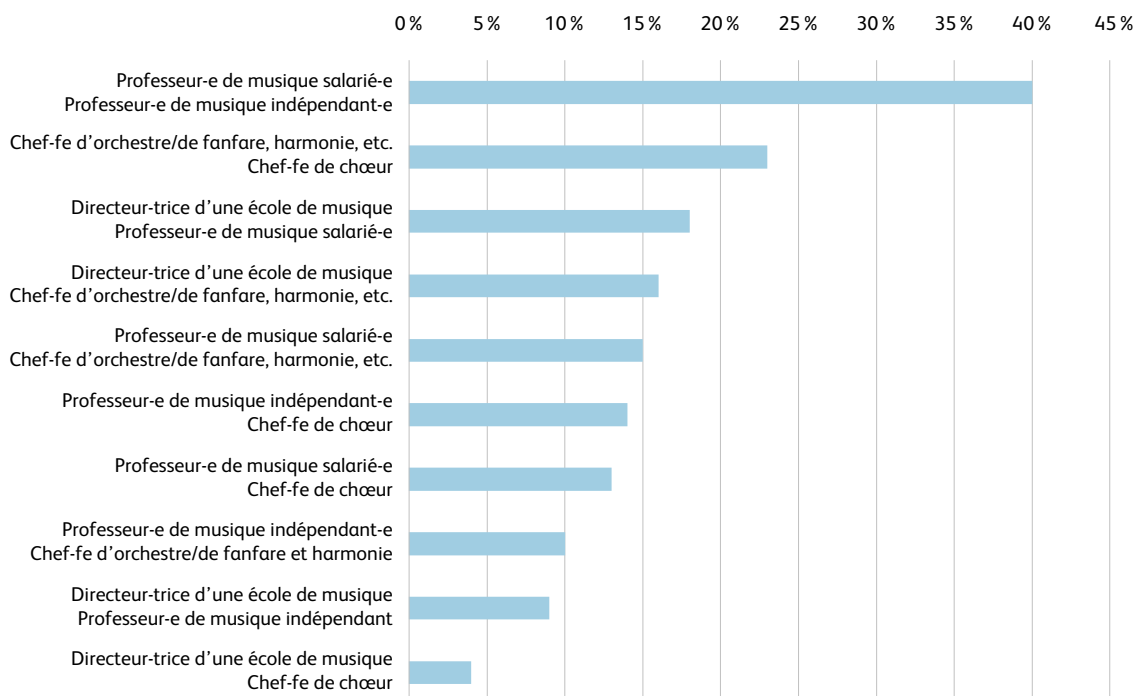
Représentation graphique 2: Financement des prestataires d'apprentissage de la musique et du revenu des professeurs et professeurs de musique indépendants pour cette activité durant le dernier exercice selon les différentes sources (parts respectives en %)

La branche se caractérise notamment par de petites structures morcelées et une proportion élevée d'activités multiples à temps partiel des personnes réalisant les offres. (Représentation graphique 3). L'activité de professeurs et professeurs de musique indépendants est souvent combinée à une autre occupation. Ainsi, deux cinquièmes des participantes et participants travaillant comme professeurs ou professeurs soit dans une école de musique, soit comme indépendantes ou indépendants exercent les deux activités. Par ailleurs, 14 % des professeurs et professeurs de musique indépendants et des cheffes et chefs de chœur, et 9 % des professeurs et professeurs de musique indépendants et des directrices et directeurs d'école, exercent les deux activités. Parmi les participantes et participants travaillant comme professeurs et professeurs de musique indépendants et comme cheffes et chefs d'orchestres et de fanfares et harmonies, 10 % assument les deux fonctions. 18 % des directrices et directeurs d'écoles de musique et des professeurs et professeurs de musique, 16 % des directrices et directeurs d'écoles de musique et des cheffes et chefs

d'orchestres et de fanfares et harmonies et 4 % des directrices et directeurs d'écoles de musique et des cheffes et chefs de chœurs exercent les deux activités. 15 % des professeurs et professeurs de musique salariés et des cheffes et chefs d'orchestres et de fanfares et harmonies ainsi que 13 % des professeurs et professeurs de musique salariés et des cheffes et chefs de chœurs exercent les deux fonctions. Dans le groupe des cheffes et chefs de chœurs, respectivement d'orchestres et de fanfares et harmonies, 23 % indiquent exercer les deux activités.

Parmi les professeurs et professeurs de musique salariés et indépendants âgés de moins de 50 ans, plus de la moitié exerce aussi une activité artistique. Chez les participantes et participants plus âgés, la proportion est plus faible. Par ailleurs, un cinquième des personnes titulaires d'un diplôme d'une haute école de musique qui réalisent des offres d'apprentissage de la musique indiquent exercer en plus une activité lucrative non liée à la musique.





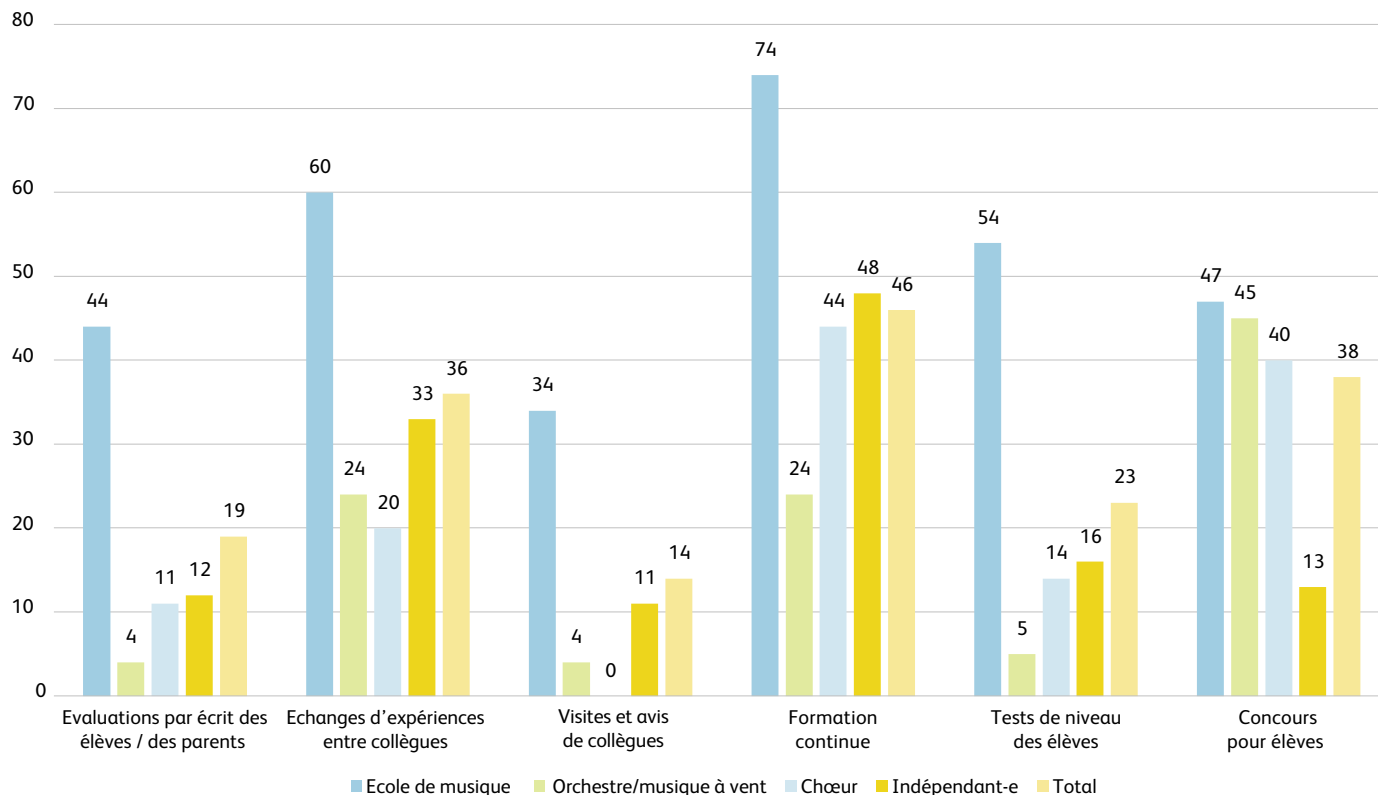
Représentation graphique 3: Parts (en %) des participantes et participants des domaines respectifs qui exercent les deux activités

Ces activités multiples contribuent à la mise en réseau des différents domaines d'activité de la branche. Celle-ci se fait de manière institutionnelle par le biais de coopérations, que les écoles de musique, avec leurs offres variées, sont les principales institutions à pratiquer. Ainsi, 72 % des écoles de musique indiquent coopérer intensivement avec une école publique. La proportion élevée des coopérations est également en rapport avec la taille des institutions. C'est parmi les écoles de musique que se trouvent les institutions générant un chiffre d'affaires de plus de 0,5 million de francs, alors que dans les autres domaines d'activité, les chiffres d'affaires des prestataires de formation musicale sont en moyenne dix fois plus bas. Mais d'une manière générale, les prestataires disposent d'un large et solide réseau institutionnel.

#### Assurance qualité et professionnalisation

Les prestataires recourent à différents instruments pour assurer la qualité de leurs offres d'apprentissage de la musique (Représentation graphique 4). Les évaluations écrites régulières par les élèves ou les parents sont courantes dans près de la moitié des écoles de musique (44 %), et donc chez les prestataires dont la part de contributions récurrentes du secteur public est la plus élevée. Dans les autres domaines, les évaluations écrites ne sont guère répandues, ce qui s'explique par la charge de travail et les coûts qu'elles occasionnent. Les écoles de musique enregistrent aussi les valeurs les plus élevées pour

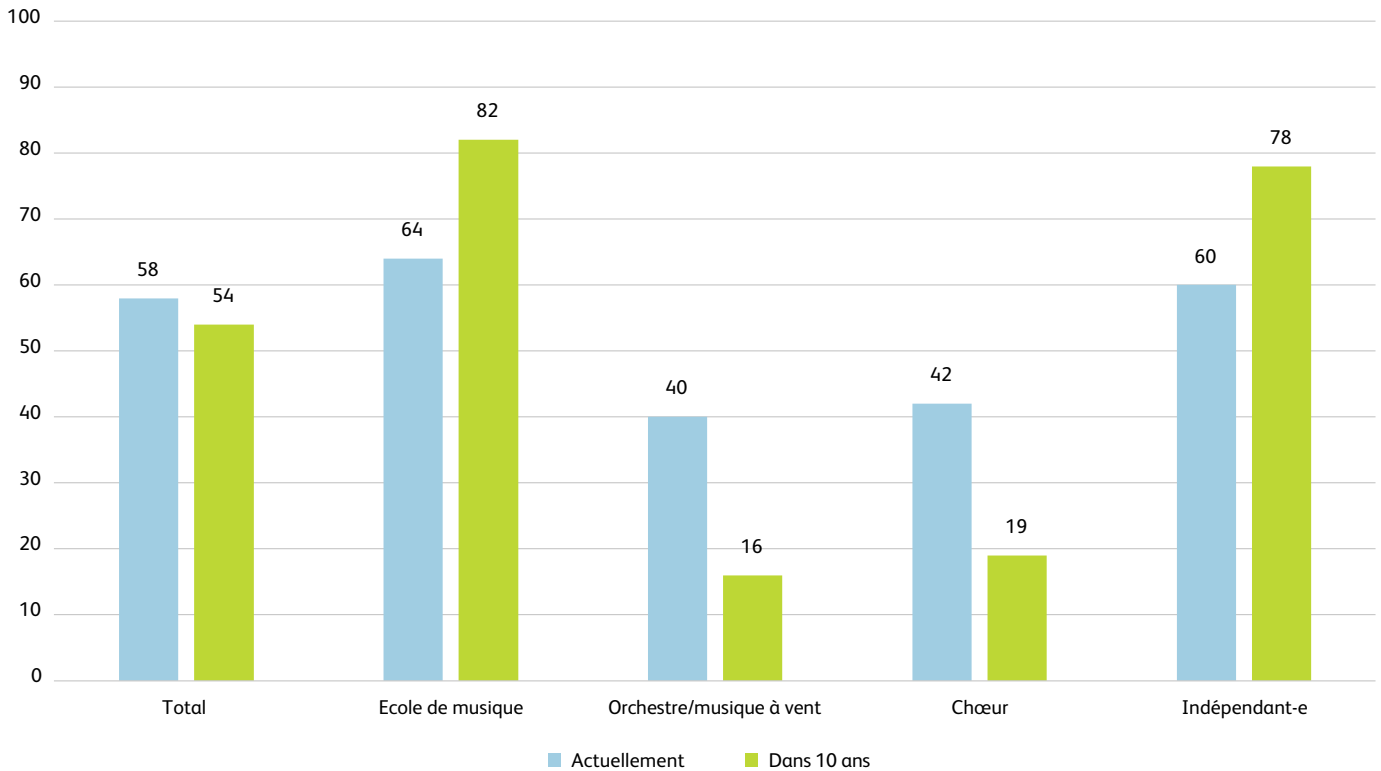
les autres instruments d'assurance qualité recensés. Ainsi, un grand nombre d'entre elles recourent régulièrement à l'«échange d'expériences entre collègues» (60 %), aux «visites et avis de collègues» (34 %), à la «formation continue» (74 %) et aux «tests de niveau» (54 %). Les «concours» réguliers sont répandus dans tous les domaines d'activité (orchestre/musique à vent: 45 %, chœur: 40 %, écoles de musique: 47 %), sauf dans celui des professeurs et professeures de musique indépendants (13 %). Les concours réalisés dans le domaine amateur ne doivent pas seulement être considérés sous l'aspect de l'assurance qualité, mais aussi en tant qu'éléments d'une culture festive musicale à forte fonction identitaire pour les participantes et participants. D'une manière générale, les représentantes et représentants du domaine des orchestres/de la musique à vent et des chœurs sont d'avis que les données présentées ici pourraient être fortement influencées par le groupe des participantes et participants à l'enquête en ligne. Ils estiment que les valeurs relatives aux instruments d'assurance qualité utilisés sont trop faibles.



Représentation graphique 4: Prestataires d'apprentissage de la musique (part en %) selon les instruments d'assurance qualité utilisés régulièrement

Probablement au vu de l'augmentation du niveau de formation en Suisse, les responsables participant à l'enquête s'attendent à une forte professionnalisation parmi les personnes réalisant les offres. Ils estiment que le master en pédagogie musicale restera à l'avenir aussi le titre le plus important (Représentation graphique 5), les diplômes d'autres formations initiales et continues des hautes écoles de musique étant jugés moins importants. Actuellement (selon les indications des personnes réalisant les offres), 64 % des professeurs et professeurs de musique engagés dans les écoles de musique et 60 % des professeurs et professeurs de musique indépendants disposent d'un master en pédagogie musicale ou d'un titre équivalent. Dans dix ans, ce pourcentage pourrait atteindre 83 % selon les directrices et directeurs d'écoles de musique, et 78 % selon les professeurs et professeurs de musique indépendants. Environ deux cinquièmes des cheffes et chefs d'orchestres ou de fanfares et harmonies et des cheffes et chefs de chœurs disposent d'un master en pédagogie musicale (orchestres/musique à vent: 40 %, chœur: 42 %), bien que des formations spécifiques de bachelor existent dans le domaine des chœurs et de la musique à vent (bachelor en musique d'Eglise, bachelor en direction de fanfares ou harmonies). Cela montre le haut degré de professionnalisation de la direction musicale dans le domaine amateur. Les présidences d'orchestres, de sociétés de musique à vent (fanfares, harmo-

nies, etc.) et de chœurs estiment toutefois que «dans dix ans», les titulaires d'un master en pédagogie musicale seront nettement moins nombreux. La comparaison ne peut cependant pas être interprétée comme un recul, car il est possible que les présidences de chœurs, d'orchestres et de sociétés de musique à vent ne connaissent pas bien la situation actuelle et que leurs estimations reposent sur un niveau de professionnalisation moins élevé. En outre, leur appréciation peut aussi avoir été influencée par des considérations relatives au montant des cotisations des élèves aux associations, et par conséquent à l'accessibilité des offres d'apprentissage des orchestres, des fanfares et harmonies et des chœurs, car un haut niveau de professionnalisation de la direction musicale de ces formations implique un financement correspondant.



Représentation graphique 5: Personnes réalisant les offres (part en %) dans les domaines d'activité respectifs titulaires d'un master en pédagogie musicale «actuellement» (indiqué par les personnes réalisant les offres) et «dans 10 ans» (supposé par les responsables).

Ainsi, les cours des associations musicales sont déjà fréquents, en particulier dans le domaine amateur (orchestre/musique à vent: 53 %; chœur: 43 %), et, selon les présidences, ils constitueront à l'avenir aussi une forte proportion (orchestre/musique à vent : 63 % ; chœur: 44 %). Parmi les personnes réalisant les offres, les titulaires d'une formation de monitrice ou moniteur Jeunesse et Musique (programme de la Confédération qui vise à encourager à grande échelle la pratique du chant et de la musique) sont encore relativement peu nombreux (15 %). Les directrices et directeurs d'écoles de musique estiment principalement que ces cours pourraient gagner en importance pour leur institution à l'avenir (55 %). Les présidences d'orchestres et de sociétés de musique à vent sont moins nombreuses à le penser (26 % chacune), et les personnes indépendantes estiment que la formation de moniteur ou monitrice Jeunesse et Musique aura peu d'importance à l'avenir (12 %).

#### Catégories d'âge et évolution démographique

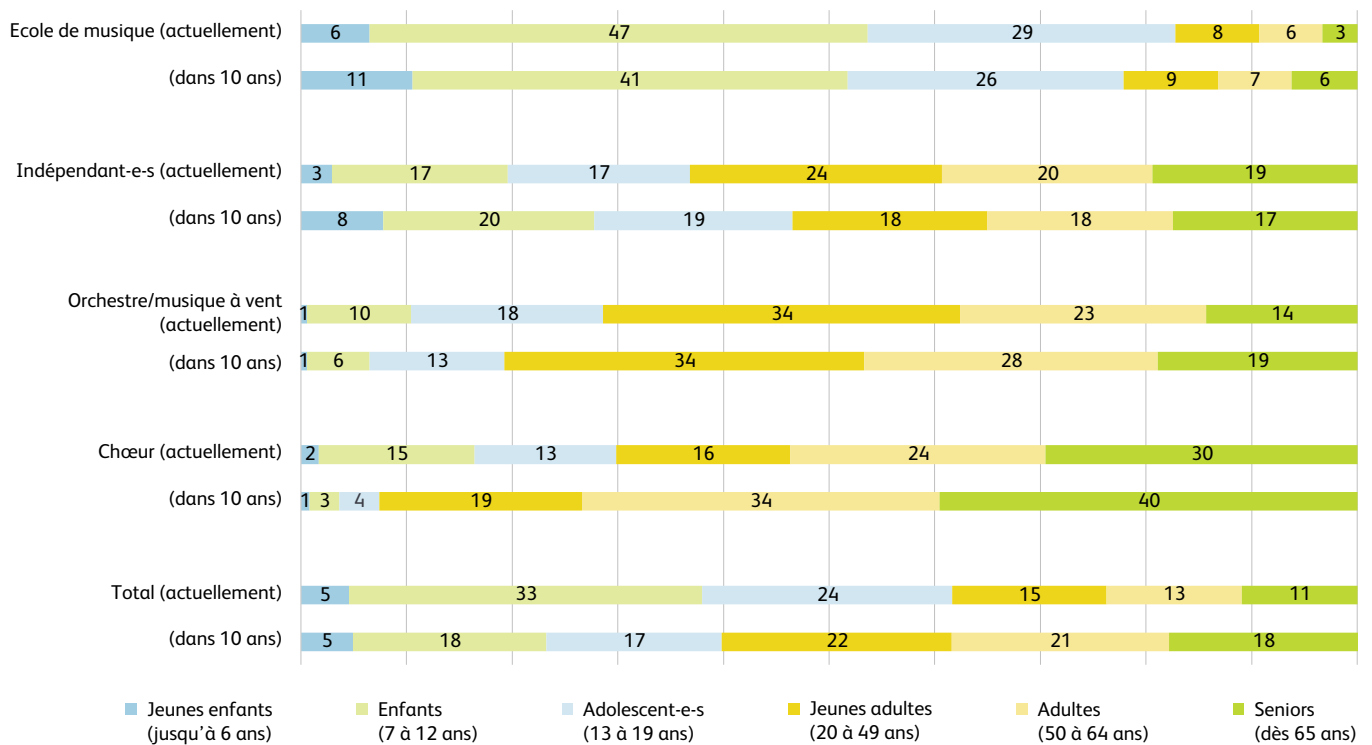
Les responsables estiment qu'à l'avenir, les offres d'apprentissage musical seront majoritairement sollicitées par des adultes de toutes les catégories d'âge (Représentation graphique 6). Ils sont d'avis que dans dix ans, seuls 40 % des apprenantes et apprenants seront constitués d'enfants et de jeunes (jusqu'à 19 ans), alors que les personnes réalisant les offres indiquent qu'aujourd'hui, 62 % des élèves appar-

tiennent à cette catégorie d'âge. Les appréciations varient toutefois selon les domaines d'activité: si les professeurs et professeurs de musique indépendants s'attendent à une augmentation proportionnelle d'un dixième des élèves enfants et adolescents, les estimations des personnes réalisant les offres sur la représentation actuelle des âges des enfants et des jeunes diffèrent de celles des responsables sur la représentation future de ces groupes d'apprenantes et apprenants, les différences entre les estimations de la part actuelle et future étant peu marquées dans les écoles de musique, mais très importantes dans les grandes formations.

Ces divergences pourraient être liées aux différences de perspective entre personnes réalisant les offres et responsables, de sorte qu'il n'est pas possible de faire de pronostics à partir d'une comparaison. Cependant, concernant la proportion d'élèves enfants et adolescents de 7 à 19 ans, l'estimation inférieure de 22 % des responsables par rapport à celle des personnes réalisant les offres est trop différente pour ne pas y voir la prévision d'une grande influence de l'évolution démographique sur la formation musicale de la part des spécialistes de la pédagogie musicale. Si l'on se réfère aux scénarios de l'évolution de la population de la Suisse et des cantons 2020-2050 de l'Office fédéral de la statistique, qui partent du principe que le nombre d'enfants et de jeunes n'augmentera

que légèrement ou restera stable en chiffres absolus, l'estimation des responsables par rapport à celle des personnes réalisant les offres oscille entre un recul marqué de la formation musicale des enfants et des jeunes et une très forte augmentation de la demande en offres d'apprentissage pour adultes. Sachant que le subventionnement public des offres d'apprentissage de la musique se base sur les enfants et les jeunes, les structures d'âges attendues posent de grands défis à la formation musicale et soulèvent des questions de fond. Par exemple, il convient d'évaluer, le cas échéant, les conséquences d'un recul du nombre d'enfants et de jeunes touchés à

l'avenir par les offres d'apprentissage de la musique sur le secteur amateur et pour l'ensemble de la vie musicale en Suisse. Ceci implique également une discussion sur la question de savoir s'il y a lieu de prendre des mesures pour accompagner l'évolution de cette prévision pessimiste concernant la formation musicale future des enfants et des jeunes. Ces mesures devraient toutefois tenir compte de l'hétérogénéité de la société, qui continuera probablement d'augmenter, notamment en raison des mouvements migratoires déterminant la croissance démographique.



Représentation graphique 6: Répartition des apprenantes et apprenants entre les offres d'apprentissage de la musique (parts en %) par groupes d'âge «actuellement» (indiqué par les personnes réalisant les offres) et «dans 10 ans» (supposé par les responsables).

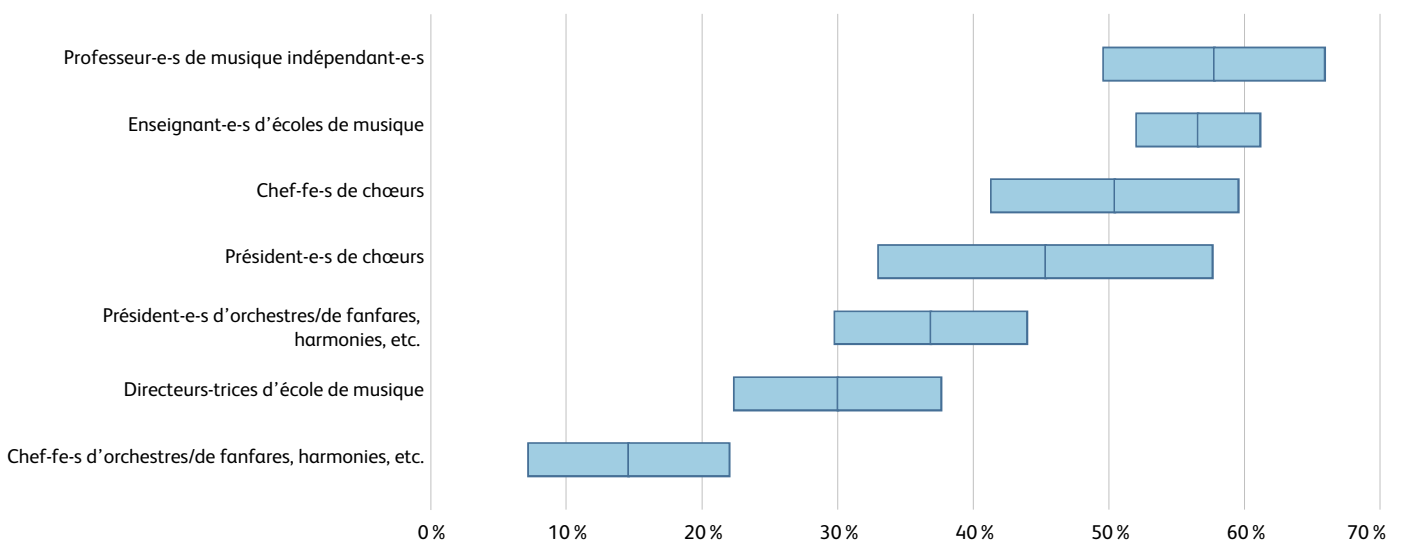
### Inclusion et diversité

Les déclarations des spécialistes interviewés laissent penser qu'il faut s'attendre à une hausse de la demande en offres d'apprentissage de la musique axées sur des groupes cibles. On observe aujourd'hui déjà une spécialisation des offres, et celle-ci devrait encore s'accroître, notamment en raison de l'évolution démographique, qui entraînera probablement une augmentation de la diversité au sein de la société. Ces évolutions soulèvent la thématique de l'intégration et de l'inclusion, dont le but est de toucher aussi davantage les catégories à faible revenu, les personnes issues de la migration, les adultes âgés et les personnes en situation de handicap. En effet, les offres d'apprentissage de la musique ne semblent pas être sollicitées de la même manière par tous les groupes de la population. Les données du relevé des pratiques culturelles montrent en effet qu'un cinquième de la population suisse de plus de 15 ans pratique une activité de chant et presque autant une activité instrumentale, mais que la part de cette dernière diminue de près de moitié chez les personnes issues de ménages modestes par rapport aux personnes issues de ménages aisés.

C'est ainsi que ces dernières années, la politique culturelle a porté une attention accrue à l'intégration et à l'inclusion dans le cadre de la thématique de la participation culturelle. L'ASEM a élaboré une vision sur la formation musicale au service de l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration, et de nombreux projets, comme le BaBEL Strings à Lucerne ou l'association Superar Suisse, permettent de disposer d'expériences dans le développement et la réalisation de projets à but d'intégration. Des projets choraux interculturels et des offres de chant libre s'adressant à des personnes de différents âges ont contribué à sensibiliser la population à l'importance de la musique dans le contexte de l'intégration et de l'inclusion. Dans la ville de Genève présentant une grande diversité sociale,

les Ateliers d'ethnomusicologie ADEM organisent depuis 1983 un large éventail d'offres d'apprentissage de la musique proposées par et pour des personnes issues ou non de la migration. L'agence Artlink – Büro für Kulturkooperation propose des cours de musique dispensés par des musiciennes et musiciens de pays hors de l'UE.

Certains spécialistes estiment néanmoins que des mesures s'imposent. Ils mentionnent la nécessité d'une diversification accrue des personnes qui réalisent des offres susceptibles de toucher des individus présentant différents parcours biographiques. Dans ce contexte, la répartition des genres parmi les responsables des institutions prestataires d'apprentissage de la musique et les personnes réalisant les offres est aussi un aspect important. Un regard sur la répartition des sexes des participantes et participants à l'enquête révèle en effet des déséquilibres (Représentation graphique 7). Ainsi, la proportion de femmes n'est que de 15 % pour les cheffes et chefs d'orchestres et de fanfares ou harmonies, de 30 % pour les directions d'écoles de musique, et de 37 % pour les présidences d'orchestres et de sociétés de musique à vent. Dans le domaine choral, la répartition paraît équilibrée, avec 45 % de femmes à la présidence, et 45 % parmi les cheffes et chefs de chœurs. La part de femmes est par contre plus élevée que celle des hommes chez les professeures et professeurs de musique salariés (57 %) et indépendants (58 %). La base de données sur les différents domaines d'activité est toutefois trop variable et parfois trop réduite pour fournir une image précise de la répartition des sexes à l'échelle suisse parmi les responsables des institutions prestataires et parmi les personnes qui réalisent les offres d'apprentissage de la musique. Les données montrent néanmoins des valeurs approximatives, qui ont été confirmées lors des interviews avec les représentantes et représentants des différents domaines d'activité.



Représentation graphique 7: Proportion de femmes (classées selon leurs parts en %) dans les différents domaines d'activité (avec intervalle de confiance de 95%)

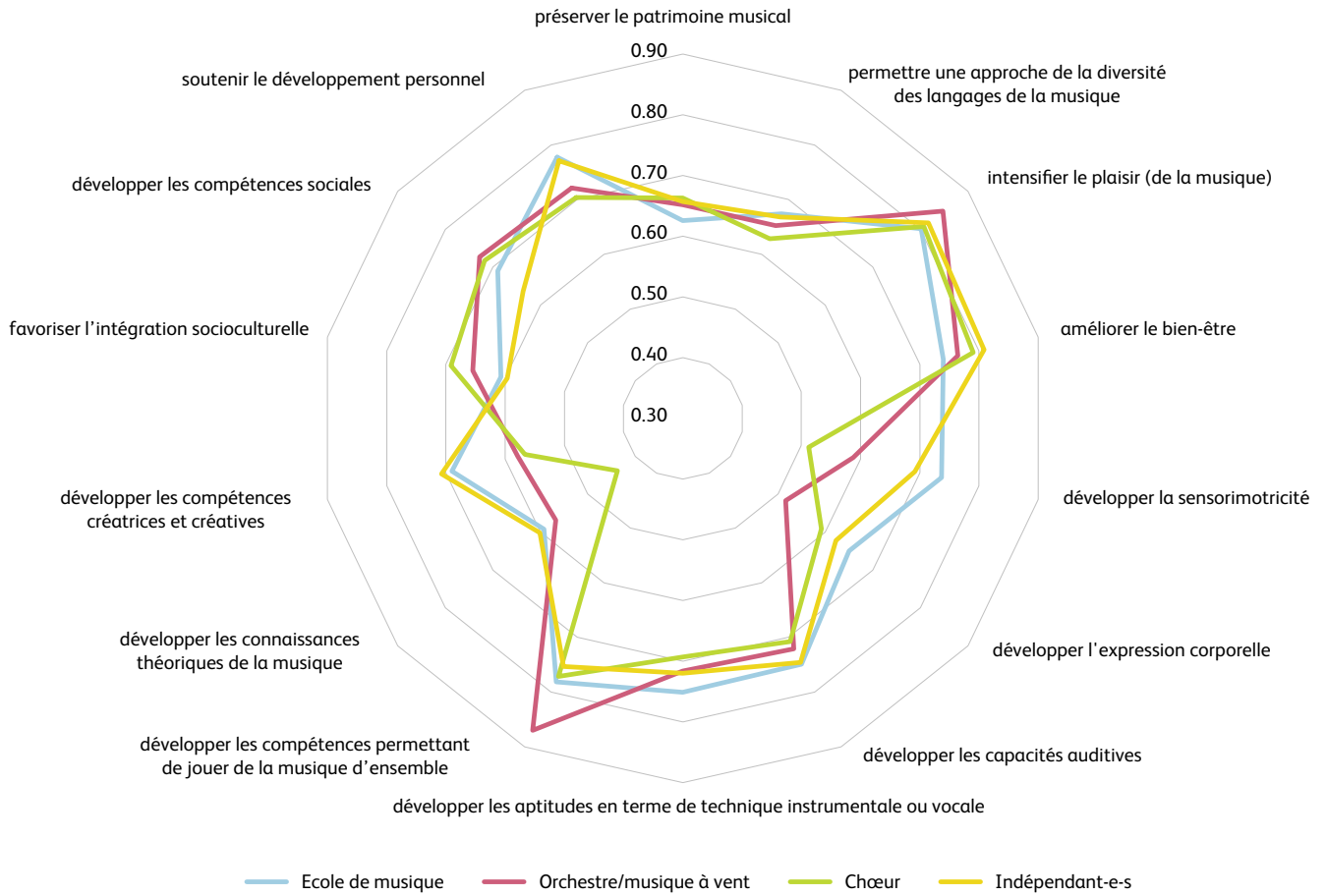
### Objectifs des offres d'apprentissage de la musique

Pour mettre en évidence les différences parmi les participantes et participants à l'enquête dans la conception des offres et donc de l'apprentissage de la musique, un concept a été élaboré, comportant 14 objectifs d'offres possibles. Les personnes réalisant ces dernières ont évalué les caractéristiques de leurs offres actuelles par rapport à d'autres offres d'apprentissage de la musique; les responsables ont indiqué quant à eux le changement d'importance attendu des objectifs des offres dans dix ans par rapport à l'époque actuelle.

Les responsables estiment, sans grandes différences entre les régions linguistiques, que les quatre objectifs des offres actuelles définis comme les plus importants par les personnes chargées de leur réalisation (Représentation graphique 8) sont aussi ceux dont l'importance augmentera le plus fortement d'ici dix ans: «développer les compétences permettant de jouer de la musique d'ensemble», «intensifier le plaisir (de la musique)», «améliorer le bien-être», et «soutenir le développement personnel» (Représentation 9). Pour cinq objectifs jugés d'importance moyenne par les personnes réalisant les offres, les responsables s'attendent aussi à une augmentation d'importance moyenne: «développer les compétences sociales», «développer les capacités auditives», «développer les compétences créatrices et créatives», «permettre une approche de la diversité des langages de la musique» et «développer la sensorimotricité». Pour trois des quatre objectifs auxquels les personnes réalisant des offres accordent le moins d'importance aujourd'hui, les responsables prévoient également la plus faible augmentation d'importance pour les futures offres d'apprentissage de la musique: «développer d'expression corporelle», «développer les connaissances théoriques de la musique» et «préserver le patrimoine musical»; peut-être que les représentantes et représentants de la culture populaire, qui n'ont pas participé à l'enquête, auraient toutefois accordé plus d'importance à ce dernier point.

Il est intéressant de noter que les responsables s'attendent à une augmentation d'importance relativement faible pour l'objectif «développer les aptitudes en termes de technique instrumentale ou vocale», et que l'évaluation de cette augmentation est d'autant plus basse que les responsables participant à l'enquête sont jeunes; par contre, les personnes réalisant les offres considèrent cet objectif comme le sixième plus important de leurs offres d'apprentissage actuelles; en outre, on observe ici un lien significatif avec l'achèvement d'études dans une haute école de musique: l'importance actuelle est jugée nettement plus élevée par les participantes et participants diplômés d'une haute école de musique que par les autres. Cette différence est probablement liée aux élèves des personnes ayant participé à l'enquête, dont le but est d'atteindre un haut niveau d'aptitudes techniques instrumentales et vocales.

Enfin, une différence marquée s'observe pour l'objectif «favoriser l'intégration socioculturelle», que les personnes réalisant les offres placent en treizième position, donc à l'avant-dernière place: les femmes attribuent nettement plus d'importance que les hommes à cet objectif, et il en va de même en ce qui concerne les participantes et participants de la Suisse latine par rapport à celles et ceux du reste de la Suisse, et des cheffes et chefs de chœurs, d'orchestres et de fanfares et harmonies par rapport aux enseignantes et enseignants travaillant dans des écoles de musique ou en tant qu'indépendantes et indépendants. Les responsables estiment pour leur part que dans les dix prochaines années, l'objectif «favoriser l'intégration socioculturelle» connaîtra la cinquième plus forte augmentation en termes d'importance, et celle-ci, à l'inverse de l'évaluation actuelle des personnes réalisant les offres, est jugée significativement plus élevée par les directrices et directeurs d'écoles de musique que par les autres responsables. Si l'on se réfère aux réponses concernant les futures expériences d'apprentissage et formations initiales et continues des personnes réalisant les offres, dont il apparaît que les responsables n'accordent aucune importance aux diplômés dans le domaine du travail social, cela pourrait indiquer l'attente relative à une orientation socioculturelle plus marquée et axée sur la participation culturelle de la formation professionnelle en pédagogie musicale.



Représentation graphique 8: Objectifs des offres d'apprentissage de la musique «aujourd'hui» (indiqués par les personnes des différents domaines d'activité réalisant des offres selon leur importance sur une échelle de 0 à 1 par rapport à d'autres offres)

Objectif	Changement d'ici 10 ans (0=pas de changement d'importance, 1=changement d'importance maximal)	Classement
Développer les compétences permettant de jouer de la musique d'ensemble	0.69	2
Intensifier le plaisir (de la musique)	0.68	1
Améliorer le bien-être	0.67	3
Soutenir le développement personnel	0.66	4
Favoriser l'intégration socioculturelle	0.65	12
Développer les compétences sociales	0.65	7
Développer les capacités auditives	0.64	5
Développer les compétences créatrices et créatives	0.63	10
Permettre une approche de la diversité des langages de la musique	0.63	9
Développer les aptitudes en termes de technique instrumentale ou vocale	0.62	6
Développer la sensorimotricité	0.61	8
Développer l'expression corporelle	0.61	13
Développer les connaissances théoriques de la musique	0.54	14
Préserver le patrimoine musical	0.53	11

Présentation 9: Classement des changements d'objectifs des offres d'apprentissage de la musique «dans dix ans» (estimés par les responsables en fonction de l'accroissement d'importance sur une échelle de 0 à 1), et classement des objectifs «aujourd'hui» (estimés par les personnes réalisant les offres, par ordre d'importance)

Les réponses relatives à la musique de compositrices et compositeurs suisses enseignée ou jouée lors des leçons, cours, ateliers ou répétitions montrent que l'on s'attend à une stabilité. Selon les estimations des personnes réalisant les offres, la musique suisse représente aujourd'hui environ un quart de la musique enseignée ou jouée dans le cadre des offres d'apprentissage de la musique, et les responsables estiment qu'elle représentera aussi un quart dans dix ans. L'apprentissage de la musique soutiendrait ainsi à l'avenir dans une même mesure la création musicale actuelle de compositrices et compositeurs suisses.

#### Un encouragement visant aussi bien la base que les talents

Le soutien de l'apprentissage de la musique, en particulier des enfants et des jeunes, relève, suivant l'objectif, soit d'un encouragement général, soit de l'encouragement des talents. Cette distinction figure également, bien que formulée d'une autre manière, dans l'article 67a sur la formation musicale, inscrit en 2012 dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse. Cette dernière a jeté les bases réglementaires

nécessaires à la mise en œuvre cet article. Ainsi, le système d'une carte talent subventionnée par la Confédération est en cours de développement pour l'encouragement des talents. Le programme Jeunesse et Musique avait été institué précédemment en vue de l'encouragement général. Jeunesse et Musique vise également à soutenir le développement global des enfants et des jeunes et est surtout utilisé par les personnes réalisant des offres dans le domaine des écoles de musique, de la musique à vent et de la musique chorale.

Entre l'exigence d'une participation musicale et culturelle maximale et celle d'un encouragement des talents axé sur la performance, les positions des prestataires d'apprentissage de la musique varient, y compris au sein d'un même domaine d'activité. Au cours des discussions, les représentantes et représentants de certaines associations ont exprimé des critiques soit à propos de l'encouragement des talents, soit à propos d'offres à trop bas seuil dans le cadre de la formation musicale. Ils voient surtout une opposition entre l'encouragement général et l'encouragement des talents, et



accordent nettement plus d'importance pour leurs activités musicales soit à la participation culturelle, soit au développement de la technique instrumentale et vocale. D'autres représentantes et représentants d'associations soulignent au contraire le caractère complémentaire de ces deux approches de l'encouragement.

De grandes associations d'amateurs ou des institutions qui leur sont rattachées apportent une contribution considérable à l'encouragement des talents par l'intermédiaire de formations nationales de jeunes musiciennes et musiciens de très haut niveau et jouissant d'une grande visibilité (Orchestre symphonique suisse des jeunes OSSJ, Harmonie nationale des jeunes HNJ, Chœur suisse des jeunes CSJ). Les concours jouent un rôle tout aussi important pour l'encouragement des talents, le plus important en Suisse étant le Concours suisse de musique pour la jeunesse CSMJ. Les principaux acteurs de l'encouragement des talents sont les écoles de musique. Selon une enquête de l'ASEM, dans presque tous les cantons, au moins un programme d'encouragement ou une offre de formation pré-professionnelle (pre-college) sont proposés par et avec des écoles de musique ou des hautes écoles de musique. Mais il s'avère que les offres ne sont pas toujours suffisamment développées. De plus, la coordination de l'accès varie d'une offre à l'autre et est pratiquement inexistante entre les offres. L'introduction de l'encouragement fédéral dans le domaine des talents donnera toutefois une impulsion au développement des programmes. Les possibilités de pratiquer la musique d'ensemble devraient revêtir une importance accrue dans les programmes d'encouragement des talents; elles sont considérées d'une manière générale comme un objectif important des offres d'apprentissage de la musique dans la branche, et sont mises en œuvre sous des formes spécifiques dans différents domaines de styles musicaux (p. ex. les «Stubete» pour l'encouragement des talents dans la musique populaire). Les programmes d'encouragement des talents musicaux axés sur le développement de la technique vocale et instrumentale et l'acquisition de connaissances en théorie musicale n'offrent actuellement que des possibilités limitées de développer des profils artistiques et musico-pédagogiques interdisciplinaires, qui sont importants notamment dans le domaine de la formation musique et mouvement. Cette situation met en exergue le rôle central des hautes écoles de musique qui, par leurs conditions d'admission et leurs offres de formations, déterminent les profils des enseignantes et enseignants de musique et, finalement, influencent aussi la pratique de la musique et du chant dans le domaine amateur. Le développement des programmes d'encouragement des talents rendu possible par l'encouragement fédéral permettra à l'avenir d'appréhender d'une manière plus large l'encouragement de haut niveau.

Le quotidien de la pédagogie musicale montre qu'entre les deux pôles «général» et «haut niveau», il existe aussi de nombreux niveaux intermédiaires. Ainsi, une partie des amateurs pratiquent la musique et le chant à un niveau musical élevé et assurent parfois eux-mêmes, en tant que semi-professionnels, des offres d'apprentissage de la musique. La direction de formations constituées par ce type d'amateurs ayant pour eux-mêmes des exigences musicales élevées est considérée comme une tâche exigeante, le défi pour leurs directrices et directeurs étant toujours de concevoir des offres d'apprentissage musical adaptées au niveau. Ce défi se pose également pour l'éducation musicale en milieu scolaire qui, en tant que formation musicale de base, doit être complétée à la lumière des deux pôles «général» et «haut niveau» afin d'atteindre des élèves aux intérêts musicaux différents.

La musique à l'école est mentionnée dans l'article constitutionnel sur la formation musicale (al. 2), qui confirme la compétence cantonale en la matière. L'enseignement musical scolaire vise à garantir une formation musicale et esthétique de tous les enfants et jeunes en Suisse dans le cadre de la scolarité obligatoire. A la suite de l'introduction du Lehrplan 21 et du Plan d'études romand, des objectifs valables au plan supacantonnel fixent les compétences musicales et interdisciplinaires que doivent acquérir les élèves en Suisse. Cependant, lors des entretiens menés avec des spécialistes, ces derniers ont régulièrement attiré l'attention sur les différences parfois considérables qui existent entre les communes et les établissements scolaires tant au niveau de l'étendue que de la qualité de l'enseignement musical, ainsi que sur la position généralement faible de la formation musicale à l'école, qui peut pourtant poser le fondement d'une participation culturelle tout au long de la vie de la personne concernée, par exemple en tant que membre d'une association musicale d'amateurs. Pour la présente étude, qui écarte l'éducation musicale à l'école, seules les interfaces avec la formation musicale extrascolaire sont pertinentes. Celles-ci offrent cependant un grand potentiel pour promouvoir l'éducation musicale à l'école. Des personnes réalisant des offres d'apprentissage de la musique mettent déjà à disposition leurs compétences musico-pédagogiques à travers l'offre d'enseignement musical de base (respectivement d'initiation musicale, de musique et mouvement, de rythmique), très répandue à l'école primaire, ainsi que lors de projets ou de manifestations culturels de l'école. Le développement des écoles publiques fournit l'occasion d'intégrer dans les structures à horaire continu des offres d'apprentissage de la musique et des possibilités de répéter pour les élèves d'instrument et de chant. Depuis début 2021, des offres de musique scolaire facultative peuvent être financées à hauteur d'un tiers environ par le programme Jeunesse et Musique (de manière analogue au sport scolaire facultatif). C'est une possibilité qu'il convient d'utiliser.

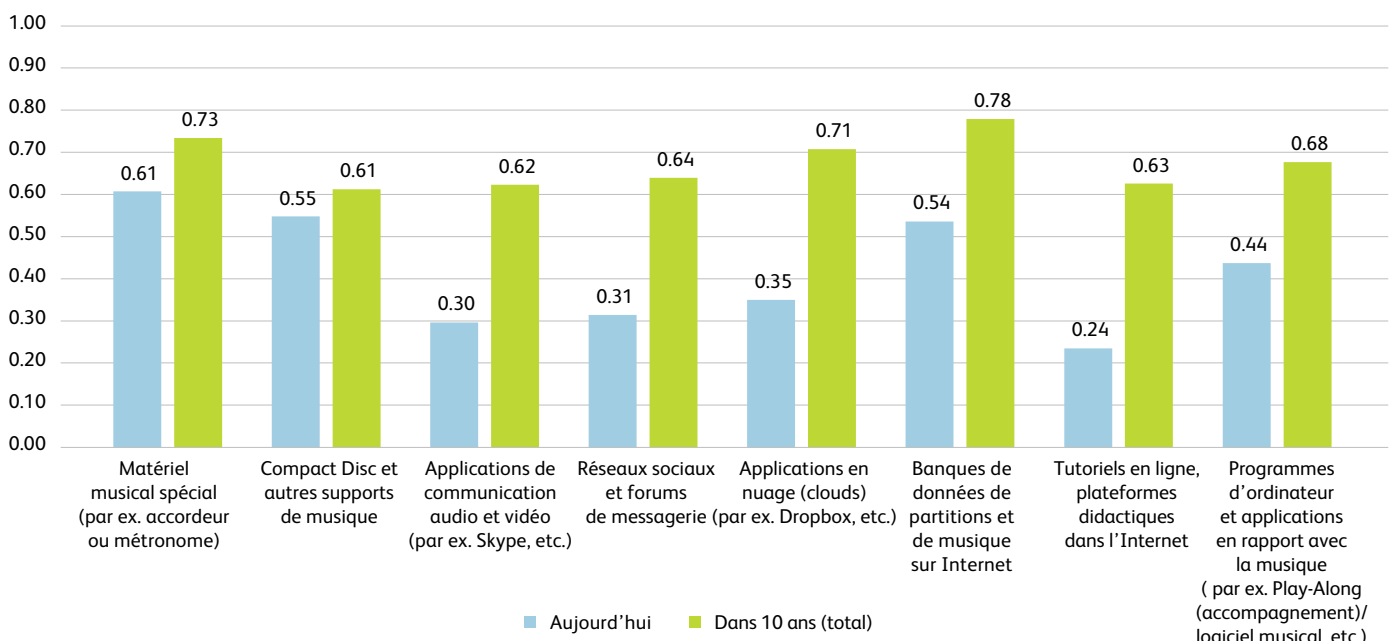
Enfin, les offres d'apprentissage de la musique dans le domaine préscolaire, qui permettent une entrée réussie dans les mondes de la musique, sont fondamentales tant pour la base que pour les talents. Selon de nombreux indépendants et spécialistes du secteur des écoles de musique, la demande concernant ces offres préscolaires est en hausse. Mais pour les parents se pose souvent le défi de concilier l'accompagnement de leurs jeunes enfants dans les offres d'apprentissage de la musique avec leurs obligations professionnelles. C'est pourquoi ils souhaiteraient des offres décentralisées et flexibles. Des efforts sont entrepris ponctuellement pour mieux intégrer la formation musicale et esthétique dans les garderies, mais cet objectif requiert une collaboration accrue avec les nombreux acteurs du soutien de l'enfance.

#### Numérisation des offres d'apprentissage de la musique

Les responsables s'attendent à ce que les tutoriels en ligne et plateformes didactiques sur Internet, les applications en nuage (cloud), les applications de communication audio et vidéo et l'utilisation de réseaux sociaux et forums de messagerie revêtent une grande importance pour les futures offres d'apprentissage de la musique. L'influence sur les données du semi-confinement lié au Covid-19 survenu pendant l'enquête est démontrée et laisse apparaître une accélération de la numérisation dans l'apprentissage de la musique. En même temps, la pandémie a mis en évidence les limites des technologies actuellement disponibles pour l'enseignement à distance. Elle a également fait prendre conscience de l'importance du jeu d'ensemble et du chant en commun.

Bien qu'une comparaison directe de l'utilisation actuelle et future ne soit pas prévue, on peut néanmoins relever que les responsables indiquent en général des valeurs élevées pour les utilisations à l'avenir. Parmi celles-ci figure le recours à des banques de données de partitions et de musique sur Internet, à du matériel musical spécial ainsi qu'à des applications cloud, la valeur la plus basse étant attribuée aux supports sonores physiques (Représentation graphique 10). Les personnes réalisant les offres décernent pour leur part la deuxième note la plus élevée aux supports sonores physiques, après l'utilisation de matériel musical spécial. Une grande importance est déjà accordée aux banques de données de partitions et de musique sur Internet, alors qu'«actuellement» les personnes réalisant des offres attribuent l'importance comparative la plus faible aux tutoriels en ligne et plateformes didactiques, mais aussi aux applications de communication audio et vidéo, qui ont été intensivement utilisées pendant le semi-confinement.

La numérisation actuelle et future prévue de l'annonce des offres d'apprentissage de la musique, de l'optimisation des procédures opérationnelles des prestataires et de l'organisation des offres n'a pas été relevée. La présence sur Internet et dans les médias devrait toutefois prendre une importance accrue pour les prestataires d'apprentissage de la musique. L'utilisation d'outils numériques pour l'organisation des offres et comme moyen didactique sera probablement aussi influencée à l'avenir par différentes exigences et différents besoins des apprenants et apprenantes.



Représentation graphique 10: Fréquence d'utilisation des outils numériques (moyenne sur une échelle de 0=«jamais» à 1=«très souvent») par les personnes réalisant des offres d'apprentissage de la musique «aujourd'hui» et supposée par les responsables «dans 10 ans»

### III. Conclusions et perspectives

Les résultats de l'étude fournissent une vision globale pour l'ensemble de la Suisse. La politique éducative et culturelle, principalement menée par les communes et les cantons, crée des conditions-cadres très variables au niveau local et régional pour les prestataires et les offres d'apprentissage de la musique. Les résultats doivent donc être interprétés à la lumière de ces conditions-cadres. Celles-ci peuvent inciter les divers prestataires à développer des stratégies différentes, mais elles peuvent aussi, au travers d'un dialogue élargi, révéler des potentiels pour soutenir des axes de développement communs, au profit d'un apprentissage de la musique tourné vers l'avenir. Les évaluations de l'influence des changements sociétaux sur l'apprentissage de la musique telles qu'elles ont été recueillies lors des entretiens et de l'enquête auprès de responsables de prestataires d'apprentissage de la musique et de personnes réalisant les offres permettent de dégager les thèmes suivants, d'une importance variable, qui mériteraient d'être discutés:

- En raison de la diversification croissante de la société, une pluralisation complémentaire des offres d'apprentissage de la musique axées sur des groupes cibles s'avère nécessaire. Il s'agit notamment de mieux toucher les personnes à faible revenu, issues de la migration ou en situation de handicap, ainsi que les adultes âgés. La thématique de l'inclusion devrait être encore plus souvent traitée par les prestataires de formation musicale et prise en compte dans le développement des offres d'apprentissage.
  - Des offres flexibles et décentralisées destinées aux enfants d'âge préscolaire sont à développer. Pour permettre aux enfants d'entrer dans le monde de la musique et aux parents d'être intégrés dans ce processus, il est essentiel que les offres d'apprentissage de la musique tiennent compte des défis liés à l'organisation de la prise en charge des enfants et à l'activité professionnelle des parents.
  - Les connaissances et compétences professionnelles de la formation musicale extrascolaire pourraient être mieux exploitées dans le domaine scolaire. La collaboration de prestataires extrascolaires d'offres d'apprentissage de la musique avec l'école obligatoire est à développer sous forme de coopérations, afin que la formation esthétique soit garantie dans le cadre de l'enseignement ordinaire et que des offres d'apprentissage de la musique et des possibilités de répéter puissent être créées dans le cadre des écoles à horaire continu.
  - Il convient de poursuivre le développement de l'encouragement des talents, dans le cadre de programmes existants et des nouveaux programmes, compte tenu de la diversité des compétences musicales visées. L'encouragement doit autant porter sur les talents orientés vers différents styles musicaux que sur ceux intéressés par les approches interdisciplinaires et artistiques ou par la pédagogie musicale.
  - On observe chez les adultes une demande accrue d'enseignement musical formel, lequel n'est pas soutenu financièrement par le secteur public. De nouvelles formes et de nouveaux modèles de financement de la formation musicale des adultes sont à développer, y compris dans le domaine des offres pour amateurs souhaitant pratiquer la musique et le chant à un haut niveau musical.
  - Il convient de garantir la continuité des offres d'apprentissage de la musique à travers toutes les catégories d'âges, afin que les groupes musicaux d'amateurs puissent compter ainsi sur une relève pour perpétuer leur patrimoine musical et pour assumer leur fonction, basée sur le bénévolat, en faveur de la cohésion sociale. Pour cela, des coopérations locales et régionales entre prestataires d'apprentissage de la musique sont à renforcer, en particulier dans les régions peu peuplées.
  - Les possibilités offertes par la numérisation croissante peuvent être utiles aux prestataires pour faire connaître leurs offres d'apprentissage de la musique et optimiser leurs procédures opérationnelles, et aider les personnes réalisant les offres à organiser ces dernières et à développer de nouvelles didactiques. En même temps, la numérisation a ses limites. L'interaction directe, en présentiel, et les expériences auditives, physiques et émotionnelles lors des activités de formation restent fondamentales pour l'apprentissage de la musique.
  - La pluralisation des offres d'apprentissage de la musique entraîne une multiplication des exigences posées au profil musico-pédagogique des personnes réalisant les offres. Les formations initiales et continues spécialisées en pédagogie musicale correspondent donc à un réel besoin. Celles-ci préparent les personnes réalisant les offres à ce vaste domaine professionnel, et leur inculque des compétences pour des formes d'enseignement interculturelles et interdisciplinaires ouvertes et participatives.
- Ces thèmes font apparaître la nécessité d'intensifier l'échange et la collaboration parmi les prestataires d'apprentissage de la musique et les personnes réalisant les offres, sur la base de la Charte relative à la collaboration entre les écoles de musique et les associations musicales suisses et des activités du Conseil suisse de la musique CSM. Car en raison de la progression des offres axées sur les besoins et les groupes cibles, de la spécialisation croissante des prestataires et des personnes réalisant les offres, mais aussi de la multiplication des points de contact avec des institutions et des réseaux extérieurs à la branche de la formation musicale, le paysage de l'apprentissage de la musique en Suisse va se différencier encore plus, ses limites deviendront plus perméables et les projets de développement réalisés en commun se révéleront d'autant plus nécessaires, tout comme les coopérations institutionnalisées (et ce également en vue de garantir la participation politique). Une telle évolution peut contribuer à la diffusion des activités musicales dans la société et à la promotion de la participation culturelle, et conforter la grande importance accordée à la formation musicale. En l'occurrence, une haute estime pour l'apprentissage de la musique va de pair avec la reconnaissance d'une vie musicale et culturelle diversifiée, car la première est le fondement sur lequel cette dernière peut se développer. Les évolutions futures de l'apprentissage de la musique ne seront pas seulement façonnées par les prestataires et les personnes réalisant les offres, mais aussi par un cercle élargi d'apprenantes et apprenants et de personnes intéressées par la musique, dans un contexte où les conceptions de la «musique» et de l'«apprentissage» seront diverses et susceptibles d'évoluer.

